

Note d'information aux directeurs et enseignants en CP



L'Assurance Maladie, pour cette action, cible les secteurs géographiques où les enfants de 6 ans consultent le moins un dentiste.

L'action va permettre de leur faire **acquérir des connaissances** en matière d'hygiène bucco-dentaire, de mobiliser tous les acteurs concernés, et de rappeler aux parents l'importance du suivi bucco-dentaire de leurs enfants notamment par l'Examen Bucco-Dentaire (EBD) à 6 ans (examen gratuit).

59% des enfants de 6 ans n'ont jamais consulté un dentiste

45% des enfants de 6 ans ont une hygiène inefficace

Pour les classes de CP de votre école : une action en 2 étapes

Une rencontre avec un dentiste pour une sensibilisation collective (environ 1 heure)

La santé bucco-dentaire sera replacée au cœur du bien-être global de l'enfant, au travers de différents enseignements : méthode de brossage, pathologies dentaires et moyens de les prévenir, influence de l'alimentation sur la santé dentaire, et l'importance d'une visite régulière chez le dentiste avec, cette année, l'EBD des 6 ans.



Ces actions ont un impact majeur pour le futur de ces enfants, comme l'a montré l'évaluation médicale de l'assurance Maladie.

(données 2020 publiées en 2022)

Sur les secteurs ciblés, elles ont permis d'amener + de 70% des enfants avec caries sans prise en charge, à la réalisation d'un programme complet de soins et de prévention.



Important

Pour mettre en place le suivi des enfants demandé par l'Assurance Maladie, merci de transmettre dès que possible le listing des enfants présents en classes de CP avec leur date de naissance sous forme de fichiers « Excel ».

Le traitement des données médicales a fait l'objet d'un engagement de conformité auprès de la CNIL et du Ministère de l'Education Nationale par l'Assurance Maladie.

Entretien individuel avec dépistage (10 à 12 enfants par heure)

Pour **détecter** les enfants ayant besoin d'un suivi et **individualiser les conseils** de prévention.

Les infirmières scolaires seront associées et informées des besoins de suivi révélés lors des dépistages.

Les dentistes conseils de l'Assurance Maladie assureront un suivi des familles pour la bonne réalisation des soins.

Un formulaire d'autorisation sera à remplir par les parents et à remettre

 *au dentiste de l'UFSBD*

Pour plus de détails une vidéo à votre disposition ici : <https://youtu.be/N1jEe4kygOA>

Pour que chaque enseignant puisse devenir moteur de prévention et s'approprier les différents thèmes liés à la santé bucco-dentaire :

- nous vous remettrons des supports pédagogiques,
- vous pouvez également consulter le site de référence : www.mabouchemasante.fr